

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

126
DECRET D/2015/...../PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTERE DE LA
COMMUNICATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/ PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Directeur Général de la Radio Rurale de Guinée : **Monsieur Doussou Mory CAMARA**, Journaliste, précédemment Directeur Général Adjoint ;
2. Directeur Général Adjoint de la Radio Rurale de Guinée : **Monsieur Mahim CISSOKO**, Journaliste, précédemment Directeur Général Adjoint du Bureau de Stratégies et de Développement ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 JUIL. 2015



Prof. ALPHA CONDE